

10 août 1954.

Conférence mondiale
de la population.

Département politique. Proposition du 30 juillet 1954
(annexe).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
6 août 1954 (accord).

Vu la proposition du département politique, il est

d é c i d é :

1. Le Conseil fédéral se fera représenter par un observateur au Congrès mondial de la population qui aura lieu à Rome du 31 août au 10 septembre 1954;
- 2) Il confie cette mission à M. Walter Ott, premier adjoint et chef de la statistique démographique du Bureau fédéral de statistique;
- 3) Les frais de voyage de M. Ott lui seront remboursés; une indemnité journalière de 55 francs lui sera allouée.

Extrait du procès-verbal au département politique (en dix exemplaires) et à celui de l'intérieur (en cinq exemplaires) pour exécution, au département des finances et des douanes pour information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

F. Weber



DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 30 juillet 1954.

o.F.1.2.27.- TU.

A u C o n s e i l f é d é r a l

Désignation d'un expert suisse
à la Conférence mondiale de la
population qui se tiendra à Rome
du 31 août au 10 septembre 1954.

Par une résolution du Conseil économique et social, adoptée le 10 juin 1952, il a été décidé de convoquer en 1954 une Conférence mondiale de la population organisée sous les auspices des Nations Unies en étroite collaboration avec les institutions spécialisées et l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population.

Cette réunion aura lieu à Rome du 31 août au 10 septembre 1954. La dernière conférence s'est réunie en 1937. Depuis lors, des mouvements de population et des changements se sont produits dans de nombreux territoires. La surpopulation est devenue un problème d'une importance primordiale dans les pays insuffisamment développés. L'âge moyen a augmenté, le taux de la mortalité a décréu et l'émigration d'après guerre a bouleversé les statistiques démographiques. Ce sont ces raisons qui ont engagé le Conseil économique et social des Nations Unies à convoquer une nouvelle conférence en 1954. Celle-ci sera l'occasion d'un échange d'idées relatif aux connaissances scientifiques et à l'expérience acquise dans le domaine démographique. Les problèmes qui seront traités à cette réunion seront les suivants:

Tendance de la mortalité, de la fécondité et des mouvements de la population

Aspects démographiques du développement économique et social des pays sous-développés

Migration et répartition de la population

Vieillesse de la population

Effets démographiques des deux guerres mondiales

Législation, programme administratif et services concernant la population

- 2 -

Les divers Gouvernements ont été invités par le secrétaire général du Conseil économique et social à désigner des experts pour participer à cette conférence, à raison de deux pour les pays dont la population compte de 500.000 à 40.000.000 habitants.

Malgré l'importance que ces problèmes présentent pour la Suisse et le fait que celle-ci pourrait être représentée à cette conférence par deux personnes, le Département politique, pour des raisons financières, a convenu avec les services fédéraux intéressés de ne proposer l'envoi que d'un seul expert à Rome en la personne de M. Walter Ott, premier adjoint et chef de la statistique démographique du Bureau fédéral de statistique.

Vu ce qui précède, le Département politique, d'entente avec les Départements de l'intérieur, des finances et des douanes,

p r o p o s e :

- 1) Le Conseil fédéral se fera représenter par un observateur au Congrès mondial de la population qui aura lieu à Rome du 31 août au 10 septembre 1954;
- 2) Il confie cette mission à M. Walter Ott, premier adjoint et chef de la statistique démographique du Bureau fédéral de statistique;
- 3) Les frais de voyage de M. Ott lui seront remboursés; une indemnité journalière de 55 francs lui sera allouée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

A. de P. M. A. M.

Extrait du procès-verbal au Département politique (en dix exemplaires) et à celui de l'intérieur (en cinq exemplaires) pour exécution, au Département des finances et des douanes (en deux exemplaires) pour information.